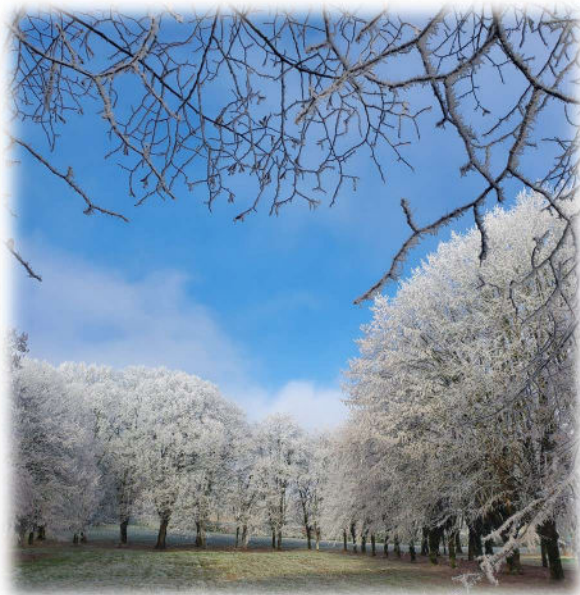


Palluau-sur-Indre



Janvier 2026

Le mot du Maire

2025 vient de s'achever.

Les travaux de rénovation du Centre Socio Culturel sont terminés, redonnant ainsi un coup de jeunesse à cette installation, peut être la plus grande dans sa configuration sur l'ensemble du département.

Permettant l'accueil de 500 personnes assises, cette salle est à nouveau très réservée.

2025 a été aussi une année importante pour notre quotidien : les régies municipales de l'eau et de l'assainissement collectif ont été transférées au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région (SIER) de Clion.

2026, comme 2025, démarre avec des incertitudes quant à notre budget de fonctionnement et d'investissement au travers des subventions.

2026 est aussi une année de changements : l'élection d'un nouveau conseil municipal s'effectuera avec de nouvelles règles (plus de panachage).

Je remercie l'ensemble des Conseillers et tous les personnels municipaux, ainsi que les associations, commerçants et artisans qui ont contribué à la vie de notre VILLAGE tout au long de l'année.

*Marc Rouffy, Maire,
et le Conseil Municipal,
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026
et vous invitent à la cérémonie des vœux
le vendredi 23 janvier 2026 à 19h
au Centre Socio Culturel*

**DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE : Jeudi 22 janvier 2026
de 9h à 12h et de 14h à 17h en mairie.**



ELECTIONS

15 et 22 mars 2026 : nouveau mode de scrutin pour élire les conseillers municipaux dans les communes de moins de 1.000 habitants.

- * **Scrutin de liste** à 2 tours avec application de la **parité alternative**.
- * **Election des adjoints par liste alternative paritaire**.

Nombre de conseillers à élire : **15** (13 minimum et 17 maximum)
8 femmes / 7 hommes ou 7 femmes / 8 hommes

| Avant 2026 | Elections mars 2026 |
|----------------------------------|---|
| Possibilité de panacher | Impossibilité de panacher=> bulletin nul |
| Possibilité de rayer un nom | Impossibilité de rayer => bulletin nul |
| Possibilité d'ajouter un nom | Impossibilité d'ajouter un nom => bulletin nul |
| Possibilité de modifier la liste | Impossibilité de modifier l'ordre de la liste => bulletin nul |
| Scrutin plurinominal à 2 tours | Scrutin proportionnel de liste à 2 tours avec prime majoritaire |
| | Liste paritaire : composée alternativement d'un candidat de chaque sexe |

Les opérations électorales

1

Attribution de la prime majoritaire

La liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix **obtient d'office la majorité des sièges du conseil municipal**.

Pour le calcul de la prime majoritaire, **l'arrondi s'effectue à l'entier supérieur**.

En cas d'égalité de nombre de voix, la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée obtient la moitié des sièges.

Ex : Dans une commune de 400 habitants, la prime majoritaire est de 6 sièges (CM à 11), attribués à la liste ayant obtenu le plus de suffrages exprimés.

L'attribution des sièges

2

Répartition à la représentation proportionnelle

Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste arrivée en tête, en fonction du **quotient électoral**.

Le **quotient électoral** représente le nombre de suffrages exprimés dans la commune divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. **Le nombre de sièges restant à pourvoir n'intègre pas les sièges déjà attribués à la prime majoritaire.**

On divise les suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral ainsi calculé, pour obtenir le nombre de sièges à attribuer à chaque liste.

3

Répartition des sièges restants selon la plus forte moyenne

Si tous les sièges n'ont pas été attribués, **les sièges restant à pourvoir sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne**.

La plus forte moyenne est le rapport entre les suffrages obtenus et le nombre de sièges qu'elle détient déjà, plus un siège. **On ne prend pas en compte les sièges attribués au titre de la prime majoritaire** dans ce calcul.

La liste disposant de la **plus forte moyenne se voit attribuer 1 siège supplémentaire**. Cette méthode peut être reproduite plusieurs fois jusqu'à l'attribution de tous les sièges.

RÉALISATIONS

SERVICE DES EAUX

- Remplacement chloromètre : **4.656 €**
- Remplacement de la pompe n°4 à Rosières : **4.206 €**
- Remplacement du limiteur de débit du compteur de mélange avec Clion : **5.324 €**
- Achat valise portable de tests pour analyses : **3.972 €**
- Achat nitramètre : **12.836 €**
- Achat eau à Clion pour mélange (cause nitrates) : **39.056 €**
- Entretien véhicules (tracteur, tractopelle) : **5.360 €**

MULTISERVICES

- Remplacement du moteur de la chambre froide : **7.250 €**

ECOLE

- Remplacement de la chaudière : **11.168 €**
- Transports : **1.652 €** (piscine, cinéma, spectacle Noël Villegouin)
- Participation cadeau Noël : **510 €**

DIVERS

- Abribus : **1.090 €**
- Agrandissement de la terrasse à La Guinguette : **1.232 €**
- Réfection route intercommunale de La Joubardière : **4.499,55 €** (30% du TTC)
- Entretien véhicules : **7.230 €**

PLANTATIONS

- 2 arbres pour les 2 naissances 2025 au verger conservatoire
- 3 arbres devant le Centre Socio Culturel



CENTRE SOCIO CULTUREL

Rénovation : VRD, charpente-couverture, menuiseries intérieures et extérieures, isolation-plaquage, électricité, chauffage-ventilation, peintures



COMMUNICATION

Facebook



Commune de Palluausur-Indre

1,2 K followers • 182 suivi(e)s

Suivi(e) Message

Rechercher

Panneau Pocket

Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite PanneauPocket



Le site internet



Acteurs économiques (commerçants, artisans, ...) et associations :

vous souhaitez faire passer une information, une animation :

le [site internet](#), la page [Facebook](#) et [PanneauPocket](#) sont à votre disposition

Envoyez vos demandes à : mairie@palluausurindre.fr ou mairie.palluausur-indre@orange.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Certificat d'hérédité

Notaire ou Tribunal de Grande Instance.
Gratuit au Tribunal.

Acte de naissance, mariage, décès

Mairie du lieu de l'évènement.
Gratuit.

PACS

Dossier à déposer ou à envoyer au service de l'état civil de la mairie du lieu de résidence.

Se munir de :

- Convention PACS (convention personnalisée ou cerfa n°15726-01) ;
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune (cerfa n°15725*01) ;
- Acte de naissance (- de 3 mois) ;

Recensement citoyen - journée défense

Obligatoire pour tous les jeunes, **dès l'âge de 16 ans**.

Nécessaire pour se présenter aux examens ou concours (Bac, permis de conduire, ...).

Se munir de :

- livret de famille
- carte d'identité

Une attestation de recensement sera délivrée en attendant la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC).



Point Justice

Information et orientation juridique gratuite pour tous.

Possibilité de rencontrer gratuitement un professionnel du droit (avocat, huissier, notaire).

Site internet : www.cdad36.fr mail : cdad-indre@justice.fr
02.54.60.35.16 ou 06.31.80.75.29



point-justice
Indre

Besoin d'aide pour vos démarches administratives du quotidien ?

La Ruralinette

Tous les 4ème mercredis de chaque mois 10-12h30 13h30-16h
07.88.83.29.82 ruralinette@famillesrurales.org

France services Châtillonnais-en-Berry

8, Place John Stewart de Buchan (place du Marché) 36 700 Châtillon-sur-Indre
02.54.38.29.05 chatillonnais-en-berry@france-services.gouv.fr

France services de Buzançais

9, avenue de la République (face à la mairie) 36 500 Buzançais
02.54.84.02.61 buzancais@france-services.gouv.fr



Marion & Fanny vous accueillent
tous les 4ème mercredi du mois
 sur le parking du Champ de Foire
 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Ouvert à tous **GRATUIT**



La Rur@linette
 Mercredi 2026
 10h00 à 12h30 - 13h30 à 16h00




LE PRINCIPE ?

Ouvert à tous et entièrement gratuit, la Rur@linette est un service itinérant qui vous accompagne dans vos démarches administratives et numérique.

+ Permanence **POINT JUSTICE** à la demande

OU ET QUAND ?

A **PALLUAU SUR INDRE**
 (parking de la mairie)
 De **10h à 12h30** et
 de **13h30 à 16h**
 tous les 4ème mercredi du mois.

LA Rur@LINETTE

au plus près de vous !

Un Service d'Accueil Numérique Itinérant France Services

NOS ACTIONS

- Création de compte (Ameli, Impôts, boîte mail, CAF, France travail,...)
- Demande de carte grise, de permis, de retraite, de prime d'activité, carte d'identité, passeport, ...
- Interlocuteurs direct avec nos partenaires pour suivre vos dossiers
- Réalisation de CV, Aide dans la recherche d'emploi

...

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'informations ou prendre rendez-vous :

☎ 07.88.83.29.82

✉ ruralinette@famillesrurales.org

facebook

La Ruralinette



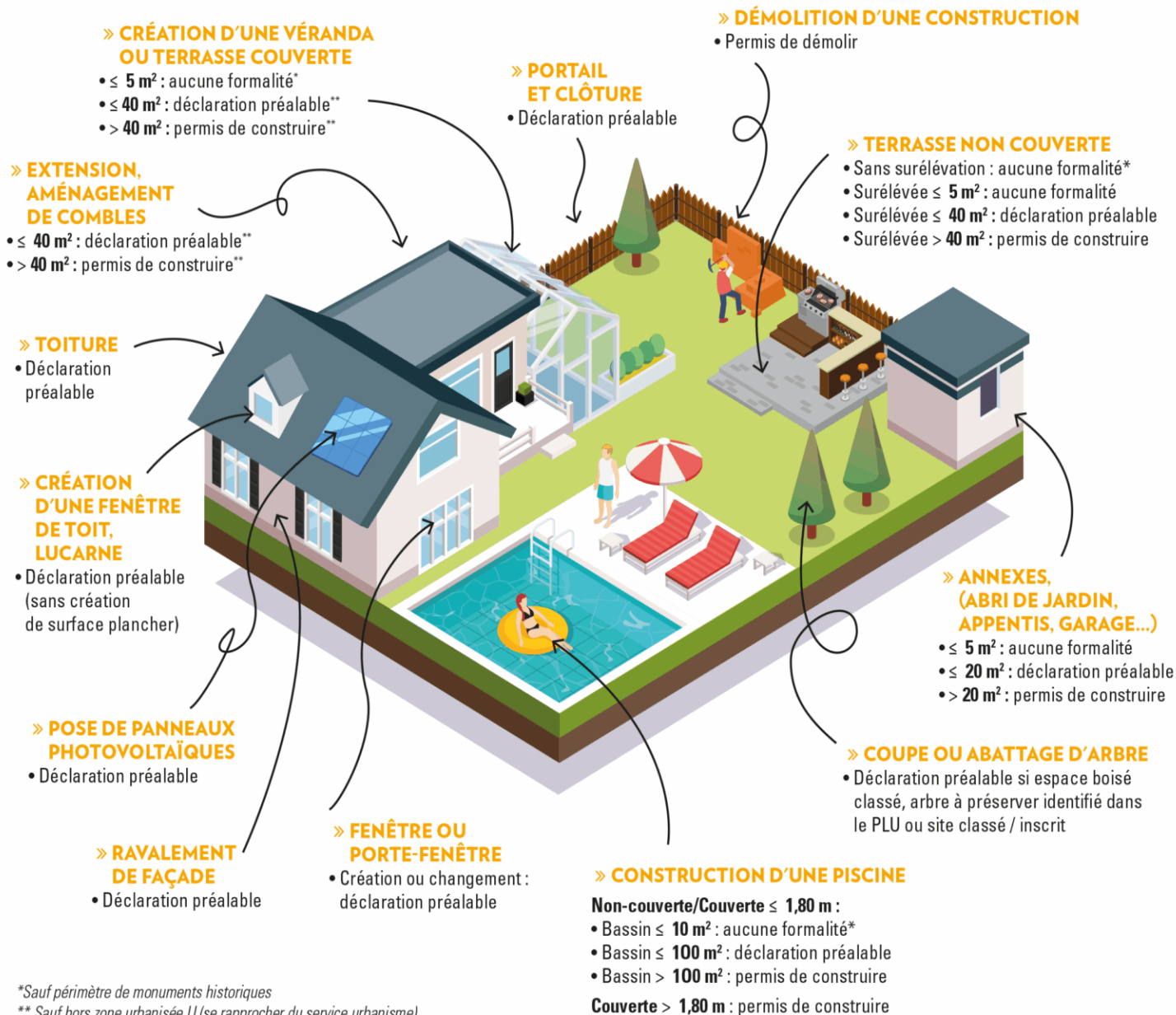
POINT URBANISME

Tous vos travaux doivent faire l'objet d'une déclaration.

Ne pas déclarer ces travaux est une infraction au code de l'urbanisme pouvant entraîner des amendes, voire une obligation de remise en état des lieux.

Conseil : ne pas acheter vos matériaux avant d'obtenir l'arrêté d'autorisation !

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



Opération Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat



*OPAH désormais Pacte Territorial de l'Habitat :

Tél : 02.54.00.32.18

Courriel : opah@paysvalencayenberry.com

Adresse : 4, rue Talleyrand
36600 VALENCAY

SENIORS

MALADIE D'ALZHEIMER OU TROUBLES APPARENTÉS

PELLEVOISIN

- Accueil de Jour : structure de 6 places.
- Horaires : ouvert 5 jours/semaine de 10h à 16h du lundi au vendredi.
- Tarifs : 36 € la journée, repas et transport compris
- Activités de stimulations corporelles et cognitives, sensorielles, ateliers d'interactions et d'habiletés sociales (cuisine, jardinage,...).
- Contacts : EHPAD Béthanie **02.54.39.01.07**
accueildejour@ehpadbethanie.fr www.ehpad-bethanie.fr

CHATEAUROUX

- Accueil de Jour : structure de 10 places.
- Horaires : ouvert 5 jours/semaine de 9h30h à 16h du lundi au vendredi avec possibilité d'accueil en demi-journée.
- Tarifs : 40 € la journée, repas et transport compris
34 € la 1/2 journée, repas compris
- Ateliers thérapeutiques, aide à la préparation du repas, dressage de la table, activités diverses.
- Contacts : Centre Départemental Gériatrique de l'Indre :
06.47.99.84.04 / 02.54.53.18.91
accueildejour@cdgi36.fr
www.cdgi36.fr

..... plateformederepit@cdgi36.fr

| | | |
|--|----------------------------|---------------------------|
| EHPAD Béthanie | Espace La Madeleine | EHPAD La Cubissole |
| 1A rue des Combattants en Afrique du Nord | 1 chemin du lavoir | Rue Blaise Pascal |
| 36180 PELLEVOISIN | 36000 CHATEAUROUX | 36300 LE BLANC |

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Un café, des proches : des ateliers sont organisés en faveur des aidants à Pellevoisin les mardis de 15h à 17h avec des assistantes sociales, neuropsychologues diététiciennes, ergothérapeutes, médecins, ...

Renseignements et inscriptions : **06.74.26.11.36**
plateformederepit@cdgi36.fr

SERVICES à LA PERSONNE

- ADMR

Buzançais : **02.54.38.07.83** accueilbn@fede36.admr.org

- ASMAD

Buzançais : **02.54.84.23.76** asmad@asmad.fr

- FAMILLES RURALES

Buzançais : **06.31.62.05.07** fd.indre@famillesrurales.org

- PRÉSENCE VERTE

Châteauroux : **02.54.29.45.42**

PORTAGE DE REPAS à DOMICILE

La commune propose un service de portage de repas à domicile comprenant un potage, une entrée, un plat principal (viande ou poisson et légumes), un laitage et un dessert.

Un menu végétarien est servi une fois / semaine.

Une partie des produits est issue des circuits courts ou de l'agriculture biologique.

Téléphoner à la mairie au 02.54.38.45.55.

8,00 € pour les Palludéens **9,50 €** pour les habitants hors commune.

Un guichet unique
pour mieux vous
informer et
vous orienter

3 façons de vous informer

CLIC

①

L'ACCUEIL À CHÂTEAURoux

Situé au Centre Colbert, dans le centre-ville de Châteauroux, à proximité de nombreuses places de stationnement et desservi par les transports urbains, l'accueil du CLIC est facilement accessible.

Horaires (avec ou sans rendez-vous)

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

②

LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, une permanence téléphonique est assurée.

Téléphone : **02 54 08 37 20**

Vous pouvez également poser vos questions :

- par mail : clic36@indre.fr

③

LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE

www.indre.fr et plus particulièrement le portail d'informations **Senior 36** accessible depuis ce site par la rubrique Solidarité/ Seniors, permettent d'accéder à de nombreuses informations pour les seniors :

- > l'actualité dans le domaine de la gérontologie sur le département,
- > les services accessibles dans le département,
- > les aides et prestations sociales,
- > les structures d'accueil et services à domicile les plus proches de chez vous avec le détail des prestations et des tarifs.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet d'accueil, d'information et de coordination destiné aux retraités, aux personnes âgées et à leur entourage, mais aussi aux professionnels de la gérontologie et aux intervenants en matière de maintien à domicile.

Le CLIC informe sur toutes les questions relatives à la vie quotidienne des seniors, et notamment l'aide à domicile, la recherche d'une maison de retraite ou d'une structure d'accueil.

LES DIPLOMÉS



La Commune octroie 50 € pour la mention Très Bien et 20 € pour la mention Bien. N'hésitez pas à contacter la Commune pour en faire la demande.



La Commune octroie 100 € pour la mention Très Bien et 80 € pour la mention Bien. N'hésitez pas à contacter la Commune pour en faire la demande.



1^{ère} catégorie

2^{ème} prix : **BERNIER Jacques** 27, rue de la Gare
LESTER Véronica 8, rue de La Croix Berton

3^{ème} prix : **CLAREMBAUX-TAYLOR Philip** 2, chemin de La Brande-Mont
JACQUELIN Aurore 4, La Vix (prix spécial - 35 ans)

2^{ème} catégorie

3^{ème} prix : **GUILLEN Joaquin** 17, rue Basse

4^{ème} catégorie

1^{er} prix : **BLANCHETON Alain** 1, route du Tranger-La Motte

La Commune remercie l'ensemble des participants auxquels elle offrira une composition florale lors de la cérémonie des vœux.



ETAT CIVIL

Bienvenue aux **2 nouveaux nés** :

la Commune octroie une prime de 50 € (déposer votre RIB en mairie) à chacune de ces familles et plante un arbre au verger conservatoire.

3 mariages ont été célébrés : Félicitations aux mariés !



12 décès ont marqué l'année: une pensée pour leurs proches.

ORDURES MÉNAGÈRES

Cette compétence relève de la **Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry**.

Contact : **02.54.39.01.16**.
dechetsmenagers@chatillonnais-en-berry.fr
 1, rue Maurice Davailon 36700 Châtillon-sur-Indre

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE JAUNE

Jeudi 22 janvier 2026
de 9h à 12h et de 14h à 17h
en mairie.



Apportez vos cartes de déchetterie afin de les tamponner.

COMPOSTEUR

A commander à la Communauté de Communes : prix fixé à 25 €
 Composteurs partagés installés sur le Champ de Foire côté rue du Ha-Ha.



NOUVELLE DÉCHÈTERIE



OUVERTURE 2 MARS 2026



***Jeux et jouets ; Couettes et voilages ; Articles de bricolage et de jardin ; Articles de sport et de loisirs**

Le bon geste ✓

CARTE d'accès Présenter sa carte de déchetterie à l'agent

Besoin d'aide ?

Téléchargez l'Application montr

CONTACT

Adresse de la déchetterie
 Le Porteau à Châtillon-sur-Indre
 Téléphone : 02 54 39 01 16
 Mail : dechetsmenagers@chatillonnais-en-berry.fr
 Site : www.chatillonnais-en-berry.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

| LUNDI | | MERCREDI | | SAMEDI | |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi |
| 9h / 12h30 | 13h / 17h | 9h / 12h30 | 13h / 17h | 9h / 12h30 | 13h / 17h |



Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENTATION

DÉSHERBAGE

Depuis 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des produits désherbants chimiques.

Les usagers sont donc invités à désherber devant leur propriété.

Cet objectif ne fait pas l'unanimité car nombre de citoyens ne supporte pas la vue d'un pissenlit ou d'une graminée poussant le long des trottoirs ou dans les allées du cimetière, préférant goudron, béton et béton désactivé.

Ces herbes sont plus écologiques que les verres, les déjections canines et autres débris déversés un peu partout sur la commune.



TROTTOIRS

Tout riverain, commerçant, propriétaire ou locataire, **est tenu d'entretenir (balayage, désherbage, démoussage)**, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de son immeuble y compris par temps de neige.

Par temps de gel, il est formellement interdit de laver les trottoirs ou d'y répandre de l'eau, de manière à assurer la sécurité des trottoirs et de leurs abords.

Il assure également le désherbage du trottoir situé sur toute la longueur de la façade de sa propriété.

Il est aussi responsable du bon écoulement de ses eaux pluviales et doit s'assurer que ses chéneaux soient correctement nettoyés pour en faciliter l'écoulement.

J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE



HYGIÈNE CANINE

Pour des raisons évidentes d'hygiène, et pour le confort de tous, les propriétaires de chiens sont priés de ramasser les déjections émises par leur animal sur le domaine public.

A cet effet, la commune a installé des distributeurs de sachets gratuits dans 5 lieux de la commune : Champ de Foire, Place Frontenac, rue de La Poste, Camping, guinguette.



ANIMAUX ERRANTS

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux qu'ils sont responsables du dommage que l'animal a causé.

De plus, tout animal trouvé errant qu'il soit identifié ou non peut être conduit en fourrière, les frais de garde étant à la charge du propriétaire.

SPA : 02.54.34.74.27

CHIENS DANGEREUX

Les détenteurs de chien type **American Staffordshire terrier, Mastiff, Rottweiler**, sont dans l'obligation de posséder un permis de détention et déclarer leurs chiens en mairie.

Ils doivent être tenus en laisse et porter une muselière.



BRUITS DE VOISINAGE

- **les bruits domestiques** (animaux, chaîne hi-fi, appareils électroménagers, climatiseurs, fête familiale, jardinage, bricolage, ...)
- **les bruits liés à activités** (manifestations culturelles, sports et loisirs de plein air, discothèques, salle des fêtes, activités artisanales, activités agricoles, ...)
- **les bruits de chantier**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, doivent respecter les jours et horaires suivants :

- **jours ouvrables** : 8h30-12h00 et 14h30-19h30;
- **samedis** : 9h00-12h00 et 15h00-19h00;
- **dimanches et jours fériés** : 10h00-12h00.

STATIONNEMENT

Interdiction de se garer :

- devant les bornes à incendie
- rue Basse, sur les bandes jaunes
- devant tous les bâtiments publics
- **devant l'école** : la Place du Champ de Foire est ouverte à cet effet
- sur les trottoirs



ZONE 30 km/h

Concerne la Rue de Verdun sur toute sa longueur.



ZONE DE RENCONTRE

Concerne la Rue Basse

Voie où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même s'il y a des trottoirs.



ENTRETIEN DES HAIES

Obligation d'entretenir les haies bordant les propriétés : attention aux fils électriques !
Interdiction de tailler les haies du **16 mars au 15 août** pour protéger les oiseaux pendant leur nidification.

BRÛLAGES

Interdiction de brûler des déchets verts chez soi que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre :

- les déposer à la déchetterie
- les utiliser en compost ou paillage.

Possibilité d'appliquer une amende de 750 €



TARIFS

PHOTOCOPIES, IMPRESSIONS

La gratuité est maintenue pour les associations, celles-ci fournissant le papier.

| Format | | A4 | | A3 | |
|---------|--------------|--------|-------------|--------|-------------|
| | | Recto | Recto verso | Recto | Recto verso |
| Noir | Commune | 0,20 € | 0,30 € | 0,35 € | 0,50 € |
| | Hors Commune | 0,35 € | 0,50 € | 0,65 € | 0,95 € |
| Couleur | Commune | 0,70 € | 1,05 € | 1,05 € | 1,55 € |
| | Hors Commune | 1,35 € | 2,05 € | 2,05 € | 3,05 € |

LOCATIONS CENTRE SOCIO CULTUREL

| Associations et particuliers | Palluau-sur-Indre | Hors Commune |
|---|---|---|
| SALLE - CUISINES (vaisselle ordinaire) 2 ^{ème} jour la veille | 300 € 90 € 45 € | 600 € 100 € 50 € |
| LOTO / CONCOURS de BELOTE CUISINES CUISINES et FRITEUSE | 120 € 40 € 50 € | 275 € 55 € 70 € |
| VIN d'HONNEUR (vaisselle ordinaire) CUISINES | 120 € 40 € | 275 € 60 € |
| THE DANSANT (vaisselle ordinaire) CUISINES | 240 € 40 € | 440 € 60€ |
| CUISINES seules | 100 € | 100 € |
| VIDEO PROJECTEUR Caution | 55 € 1.000 € | 55 € 1.000 € |
| LOCATION VAISSELLE DECOREE VAISSELLE MANQUANTE ou CASSEE (lors de l'état des lieux de sortie) | 0,20 € l'unité 2,00 € l'unité | 0,20€ l'unité 2,00 € l'unité |
| TABLES RONDES (8 personnes) | 10 € la table | 10 € la table |
| TABLE CASSEE | 150 € | 150 € |
| Remise en état des locaux par le personnel communal | 50 € / heure | 50 € / heure |
| CAUTION | 600 € | 600 € |
| CAUTION ménage | 500 € (50 € + 100 € + 350 €) | 500 € (50 € + 100 € + 350 €) |
| Supplément chauffage et électricité du 1er novembre au 30 avril | 40 € pour 1 journée 80 € pour 2 jours et + | 40 € pour 1 journée 80 € pour 2 jours et + |

CIMETIÈRE, COLUMBARIUM

| | | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Concession | cinquantenaire | trentenaire | 15 ans | perpétuelle |
| Emplacement simple (1,20x2,50) soit 3 m ² | 430 € | 330 € | 240 € | ----- |
| Emplacement double (2x2,50) soit 5 m ² | 700 € | 550 € | 400 € | ----- |
| Location du caveau provisoire | ----- | ----- | ----- | 1 € / jour |
| Dans le cadre de la régularisation des sépultures en terrain commun ou de la régularisation de la surface occupée | 140 € / m² | 110 € / m² | 80 € / m² | ----- |
| Régularisation de la surface complémentaire occupée dans le cadre de la reprise des sépultures en terrain commun (seulement en cas d'existence d'1 acte de concession pour l'autre partie de la concession) | | | | 170 € / m² |

| | | |
|--|--------|--------------|
| Case (dans le columbarium : collectif). Hors sol. Peut contenir plusieurs urnes. | | |
| Prix forfaitaire pour une urne | 50 ans | 510 € |
| Prix forfaitaire pour une urne | 30 ans | 310 € |
| Prix forfaitaire pour une urne | 15 ans | 210 € |
| Porte de fermeture des cases (par concession) | | 90 € |
| Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire | | 60 € |
| Cavurne (lieu de recueillement privé). Dans le sol. Version cinéraire du caveau. Petit caveau individuel, refermé par une dalle béton. | | |
| Prix forfaitaire pour une urne | 50 ans | 710 € |
| Prix forfaitaire pour une urne | 30 ans | 510 € |
| Prix forfaitaire pour une urne | 15 ans | 310 € |
| Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire | | 60 € |

Les nouvelles grilles du cimetière (haut et bas) permettent de programmer des horaires d'ouverture différents en été et en hiver.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la Mairie s'est engagée dans un programme de réhabilitation car le cimetière est un lieu bien vivant et en constante évolution.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est terminée : les concessions seront reprises par la Commune dans les mois à venir.

La procédure de reprise des concessions en terrain commun (concession non achetée) est toujours en cours.

Pour rappel, la Commune n'est pas dans l'obligation de prévenir les familles. La Commune doit reprendre ces concessions dans les 5 ans de la dernière inhumation.

Pour information, il y en a plus de 200 dans notre cimetière.

Au-delà de l'aspect financier qu'engendrent ces reprises, c'est une démarche morale délicate pour la Commune.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Le rôle des familles : toute sépulture passe par la rédaction préalable d'un titre de concession signé entre la Commune et le concessionnaire.

Ce contrat donne aux concessionnaires et à leurs héritiers un certain nombre de droits d'usage mais ils ont aussi des obligations liées à l'entretien de leurs tombes.

Cet entretien se doit d'être régulier (retrait de fleurs fanées, des feuilles mortes, des souillures dues au vent et à la pluie).

Services Eau et Assainissement



Le 1^{er} janvier 2026, la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement a rejoint le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région (SIER) de Clion.

Voulue par le Législateur le 7 août 2015, la Loi NOTRÉ imposait aux Communes le transfert de ces services aux Communautés de Communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Déjà interconnecté avec Saint Genou et Clion nous avons opté pour le regroupement de toutes ces activités au sein d'un Syndicat unique, comme la Loi NOTRÉ nous l'a recommandé lors de ses différentes adaptations.

Grâce à cette interconnexion nous avons pu assurer une distribution normale de l'eau, tant en quantité qu'en qualité, malgré les conditions environnementales de plus en plus dégradées.

Depuis le 1er janvier 2026 :

**la distribution de l'eau,
l'entretien du réseau de l'eau,
les poses de compteur,
les réparations de fuite,
la facturation et le suivi des règlements**

**l'entretien du réseau assainissement collectif,
les débouchages de siphon
la facturation et le suivi des règlements**



seront assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion.

Pour toute question concernant les paiements, s'adresser directement au SIER de Clion.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre

**Mairie
2 Place de la Mairie
36700 CLION-SUR-INDRE**

**Tél. 02.54.38.65.38
Email : contact@sieclion.fr**



Mot du Président pour 2026

Mesdames et Messieurs,

Nous voici arrivés à la fin de cette année 2025 mais également à la fin de ce mandat, pour le moins atypique !

Notre structure syndicale est en évolution suite à la Loi Nôtre, comme vous le savez déjà, celle -ci ne laisse que peu de choix responsables aux communes isolées : se regrouper ou ne plus avoir accès aux subventions indispensables pour financer des investissements de plus en plus lourds sur les réseaux, ouvrages ou matériels de pompage...

C'est le choix de se regrouper au sein de notre structure qui a été fait par Palluau Sur Indre, nous confiant la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Tout comme Clion-sur-Indre et Le Tranger pour leurs assainissements respectifs.

Au contraire des nombreuses paroles et promesses des services de l'État sur l'accompagnement et la relative simplicité de ces regroupements depuis mes premières réunions sur le sujet en 2017, la réalité est que ce sont vos élus et leurs agents volontaristes qui font que les choses se réalisent, s'organisent pour maintenir un service de qualité et se projeter raisonnablement vers l'avenir !

Pas toujours assez vite, j'en conviens.

Mais moins par manque de volonté que par l'incohérence administrative Française.

Le choix de vos élus de constituer un Syndicat fort est en fait de pouvoir garder un service de proximité avec du personnel, des élus que vous croisez régulièrement.

Il est évident que les tarifs de l'eau ou de l'assainissement ne baisseront pas MAIS sachez également que nous agissons pour les maintenir raisonnablement tout en investissant dans le nécessaire.

Les ouvrages d'assainissement comme les réseaux qui vont avec, que nous allons récupérer en 2026 vont nécessiter des investissements dans l'avenir.

Les nouvelles redevances sont essentiellement basées sur les performances OU rendements des ouvrages donc impossible de laisser tomber en ruines nos équipements, sauf à faire payer les abonnés des redevances toujours plus élevées...

Charge à notre structure de faire un plan d'investissement pour maintenir et améliorer le bon fonctionnement général sans aller dans le mur financièrement.

Des budgets sains vont nous permettre de prendre un départ serein mais soyons lucides, les subventions vont baisser et la différence se financera par emprunts ainsi que par un niveau d'investissements plus raisonné.

Concernant Palluau-sur-Indre, nous sommes obligés d'appliquer la TVA sur l'eau et l'Agence de l'eau applique de nouvelles redevances depuis 2025, donc nous ne toucherons pas au prix du m³ à usage domestique mais le reste fera qu'il y aura tout de même une hausse.

Nous avons conclu avec la commune de Palluau une convention de mise à disposition pour un mi-temps concernant Jean-Noël Duvil qui restera attaché à sa commune mais qui continuera son travail de fontainier avec notre équipe.

Sa connaissance du terrain et des habitants est une bonne chose pour tout le monde compte-tenu de ce regroupement.

De plus, la lourdeur administrative étant ce qu'elle est, nous avons recruté une responsable administrative pour structurer notre collectivité et soulager Isabelle dans ses tâches.

C'est donc Aurélie Doradoux qui nous rejoint au 1^{er} Décembre 2025 pour renforcer notre accueil et proposer à terme, de nouveaux services ou supports pour vous, abonnés.

Site internet, prélèvements, mensualisation... Plusieurs dossiers seront travaillés et proposés rapidement !

Je remercie également les élus et Maires de nos communes adhérentes, pour leur confiance envers notre projet et les échanges souvent constructifs.

Il y aura du changement dans le futur Comité Syndical mais je tiens à remercier ceux qui ont été présents et assidus pendant ces 6 années pas toujours faciles.

J'ai conscience des efforts nécessaires pour être toujours en mesure d'atteindre le quorum à chaque réunion, préalable à un déroulement constructif et clair de nos réunions.

Encore merci !

Notre structure a évolué mais le service est toujours de qualité, je remercie l'ensemble du personnel du Syndicat pour avoir œuvré au-delà de l'habituel pour cette année passée, mais également la très grande majorité d'entre vous pour votre compréhension et votre accueil en général.

Soyez fiers et confiants dans cette structure, bien que le challenge soit difficile et important.

Le choix d'élus de terrain permet de garder ce lien tellement important avec vous, primordial même, contrairement à une simple relation commerciale.

Nous finalisons, enfin, le projet bâtiment tant attendu !

Notre équilibre budgétaire ne doit pas être plombé par ce projet et nous ne pouvons raisonnablement pas, continuer sans cet outil de travail pour offrir un cadre de travail à la hauteur de la qualité de service demandée à notre personnel.

Pour en terminer, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2026 des plus heureuse !



ZONE DE DISTRIBUTION : PALLUAU SUR INDRE

| Conclusion sanitaire | Indicateur global de qualité |
|---|--|
| <p>2024</p> <p>Des dépassements réguliers de la limite de qualité des nitrates ont eu lieu en 2024. La consommation de l'eau a été déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons. Une dilution a été mise en place avec le Syndicat de Clion-sur-Indre et la commune de Saint-Genou pour respecter à nouveau la limite de qualité des nitrates. L'eau a été classée en qualité "B" pour la famille des pesticides en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).</p> <p>Les autres paramètres sont de bonne qualité. A ce jour, la concentration des nitrates dans l'eau distribuée est à nouveau maîtrisée, l'eau peut être consommée par tous.</p> | <p>C</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité</p> <p>Indicateur 2023 : C</p> |

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ROSIERE P2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 794 personnes sur 1 commune (PALLUAU-SUR-INDRE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE PALLUAU SUR INDRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE PALLUAU SUR INDRE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

| | |
|---|---|
| BACTÉRIOLOGIE | A Très bonne qualité |
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. | <p>Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024</p> |
| NITRATES | C Dépassements réguliers de la limite réglementaire |
| Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. | <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 50,6 mg/L Valeur maxi : 55 mg/L</p> |
| PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS | B Qualité convenable |
| Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. | <p>Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 17 % Nombre de substances recherchées : 456 Valeur maxi : 1 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811</p> |
| FLUOR | A Très bonne qualité |
| Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. | <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L</p> |
| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | |
| DURETÉ | Eau très dure |
| Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. | <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,9 °f Valeur maxi : 32,2 °f</p> |

Quelques conseils

| | |
|-----------------------|--|
| ABSENCE | Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. |
| SAVEUR-COULEUR | Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. |
| CHLORE | Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures. |
| FLUOR | Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste. |

Pour aller plus loin

 Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 10/05/2025

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

Artisans, Commerçants, Services

JEGO Victorien

Nettoyage et entretien de sépultures
06.07.78.92.28
vjego1429@gmail.com

LA BOUTIQUE DU MENUISIER

SOUVERAIN Patrick & Fils
Menuiserie, ébénisterie,
02.54.37.10.94 06.85.61.87.65

MB Ebénisterie

Cuisines sur mesure, meubles salle de
bain, dressing, meubles anciens,...
06.71.64.72.60
mauduitbenoit@orange.fr

PINCON Johnny

Electricité générale : installation,
rénovation, dépannage
06.21.24.53.99
johnypincon.elec@gmail.com

PIQUE Fernand

Terrassement, maçonnerie, assainisse-
ment, piscines, viabilisation, espaces verts,
06.25.34.12.51
fernand.pique@gmail.com

SARL BAZIER MARTINAT

Charpente, couverture, zinguerie
06.72.47.96.47
bazier.martinat@gmail.com

SARL PETIT Jérôme

Chauffage, plomberie, électricité,
électro-ménager,...
02.54.38.47.06

SARL VILLERET Bernard

Peinture, vitrerie, revêtement sols,
papiers peints, décoration
02.54.38.47.48 06.07.98.18.95

VILLERET Lilian

Electricité, plomberie, chauffagiste,
multi-services
06.63.10.10.94

CÉLÉRIER Olivier

Petits travaux, espaces verts
06.15.85.34.98

EARL WEAVER

Vente de viande limousine
06.46.08.84.91

EQUI-LIBRE 36

Gardiennage d'animaux à domicile,
pension équine
06.61.37.49.67
lassellelaetitia@gmail.com

LA COMPAGNIE DE LILIE

Pension canine et féline, éducation,
comportementalisme canin
07.48.77.59.16
lacompagniedelilie@gmail.com

LE COMMERCE DE NANIE

Epicerie, primeurs, fleurs, cadeaux
02.54.38.46.14

LE PEIGNE DE MAGALI

Coiffure
02.54.38.45.16

LE SAINT-LAURENT

Bar, tabac, presse, articles de pêche, FDJ
02.54.38.44.03

OPTIQUE du RANQUET

Opticien
Nouveau : service à domicile
02.54.84.26.91

PASSION ANIMA

Kinésiologie animale
06.66.94.48.36 (Cécile)

PHILIPPON Odélie

Prestataire de services, traiteur
06.64.89.88.57
odeliephilippon@yahoo.fr

VACHER Bruno

Petits travaux, espaces verts
06.10.46.56.60

RETROSPECTIVE

Les cérémonies des **8 mai**, **14 juillet**, et **11 Novembre** avec la participation des pompiers et de la Fanfare de Saint-Genou.



Inauguration des travaux de rénovation du Centre Socio Culturel



Le repas concocté par **Odélie Philippon** s'est déroulé le dimanche **05 octobre** avec 47 personnes pour partager ce moment agréable au Centre Socio Culturel.



Animé par **Sylvie GUILLOT**



Le Marché de Noël du **07 décembre** a réuni artisans et commerces de bouche avec une apparition du Père Noël et sa hotte remplie de papillotes pour le plaisir des petits et des grands.



ECOLE

Contact : **02.54.38.24.79**

INSCRIPTIONS

- Palluau pour TPS, PS, MS, GS, CP, CE1 : **02.54.38.45.55**
- Villegouin pour CE 2, CM1 et CM2 : **02.54.38.47.50**

Se munir du carnet de santé, du Livret de Famille.



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Suite aux abus de certains parents et au comportement irrespectueux de quelques enfants, la Commune a été contrainte de renforcer l'équipe de surveillance du soir.

De ce fait, la garderie est payante depuis septembre (les enfants qui attendent pour le transport scolaire ne sont pas concernés).

La facturation s'établit de 16h30 au départ de l'enfant (et non à l'arrivée des parents) :

- **0,50 €** du 1/4 d'heure
- **tout 1/4 d'heure** commencé est dû
- **pénalité de retard**, après 18h30 : 15 €



TRANSPORTS SCOLAIRES



Une «navette» du Conseil Régional assure le transport des enfants entre les deux écoles dans le cadre du R.P.I. Palluau-Villegouin.

Frais de dossier : à 25 €.

Inscription soit par internet, soit par courrier.

Pour assurer la sécurité, **les enfants doivent respecter le règlement** de la Région, et surtout rester assis et attaché pendant le transport.

Renseignements : **02.54.38.45.55** Inscriptions : www.remi-centrevalde Loire.fr



UNE ÉCOLE N'EST PAS UN DRIVE



Une voiture qui stationne sur le trottoir, juste à côté de l'école, porte ouverte pour déposer son enfant, arrêtée sur le passage piéton ou stationnée en double file : ce n'est plus possible !

En effet, « **une école n'est pas un drive !** »

Les comportements de stationnement anarchiques mettent en danger les enfants et usagers aux abords de l'école chaque matin.

Partir un peu plus tôt et se garer correctement sur le Champ de Foire, aller à l'école à pied, les solutions existent.

Merci de respecter ces mesures importantes pour la sécurité de nos enfants dans le contexte actuel.

La gendarmerie est susceptible d'organiser des contrôles fortuits.

CANTINE

Nathalie, Angélique et Valérie confectionnent les repas pour les élèves du RPI à Palluau et à Villegouin.

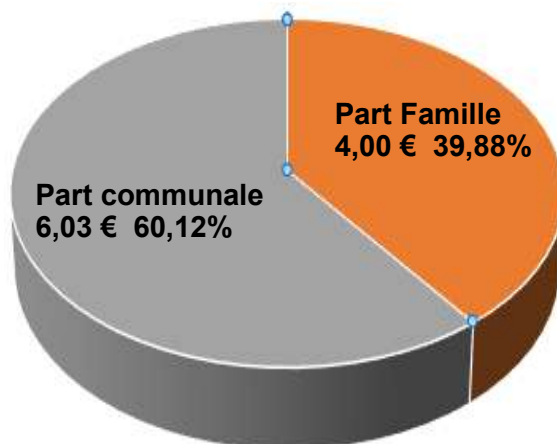
Un repas végétarien est servi 1 fois/semaine et certains produits sont issus des circuits courts ou de l'agriculture biologique.

Nous rappelons que pour le bon déroulement des repas, une attitude convenable est exigée.

Le prix de revient d'un repas s'élève à **10,03 €** estimation au 30/11/2025

Les familles, à compter du 1er janvier 2026, payent **4,00 €**.

La Commune prend en charge la différence, soit **6,03 €**.



A la rentrée scolaire, un règlement intérieur a été mis en place et remis à chaque enfant mangeant à la cantine.

Différentes affiches « **consignes** » (« je ne me balance pas sur ma chaise », « je lève le doigt si je veux parler », « même les super héros mangent des légumes » ...) ont été accrochées sur les murs de la cantine.

LE THERMOMÈTRE DU VOLUME DE LA CLASSE

| | | |
|---|--|--|
| 5 | BEAUCOUP TROP FORT on éteint les lumières et on s'allonge | |
| 4 | TROP FORT | |
| 3 | NORMAL | |
| 2 | PETITE VOIX | |
| 1 | SILENCE REPOS | |



Je m'assois
correctement



Pour toute inscription imprévue ou annulation d'un repas (maladie, RDV, ..) à l'adresse suivante :

cantine@palluausurindre.fr

Tout échange se fera uniquement à cette adresse (et non par téléphone).

Pour rappel, toute modification de repas doit être signalée une semaine à l'avance.

RPI PALLUAU-VILLEGOUIN

Classe de **PS, MS et GS** : Emmanuelle TROTIGNON
27 élèves : 18 de Palluau, 4 de Villegouin, 5 de communes limitrophes.

Fabrication de tartes à la tomate
du potager de l'école.



Intervention de Mme HALLEMAN,
ornithologue.



Classe de **CP et CE 1** : Gwenaëlle GAUTHIER
18 élèves : 14 de Palluau, 3 de Villegouin, 1 de commune limitrophe.



Les élèves ont bénéficié de plusieurs
séances d'initiation au football
menées par Adrien BIDAULT,
entraîneur au club de Clion.

Le projet de RPI, « l'école dehors » dure depuis plusieurs années. Chaque semaine, les élèves et leurs enseignantes, aidées de parents ou d'amis de l'école, vont faire classe dehors dans le parc du château principalement. Ils travaillent des compétences scolaires et sociales.



Classe de **CE 2, CM 1 et CM 2** : Aurélie GÉMOT
25 élèves : 19 de Palluau, 4 de Villegouin, 2 de commune limitrophe.



Au mois d'octobre, tous les élèves du RPI ont fait la cuisine : 2.700 cookies à vendre au profit des coopératives scolaires pour financer activités et sorties.

Spectacle de Noël à Villegouin avec le goûter et la remise de cadeaux



L'Association des Parents d'Elèves du RPI Palluau-Villegouin

Une année de plus...

° Depuis 12 ans, l'APE organise plusieurs manifestations pour récolter des fonds dans le but d'aider les deux écoles du RPI à financer leurs projets.

Au cours de l'année 2025 nous avons organisé en avril une vente de chocolats de Pâques en travaillant avec la boulangerie Guilpain à Buzançais, une bourse aux vêtements en novembre, tenu un stand au marché de Noël de Palluau en décembre et organisé notre traditionnel marché de Noël le week-end suivant à Villegouin.

Pour les prochains événements, tout sera diffusé sur notre page facebook ou sur nos nombreux flyers ou pancartes.



° Le recyclage de papier est actif tout le long de l'année et il est toujours possible de déposer vos papiers, vos vieux journaux, vos vieux livres dans nos deux mairies (Palluau et Villegouin).

° Grâce à toutes ces actions nous avons pu participer au voyage scolaire de fin d'année des élèves de CP jusqu'au CM2, financer un intervenant en musique pour les maternelles et participer aux frais des sorties equinoxe.

Nous avons offert à chaque élève du RPI une carte illicado d'une valeur de 15 euros et une calculatrice pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Composition de l'APE :

Présidente : Mme Piotrowski Noémie

Trésorière : Mme Etienne Laetitia

Secrétaire : Mme Blot Mélanie

Vice-Secrétaire : Mme Kulich Laetitia

Nous joindre :

Mme Piotrowski : 07.70.16.37.56

Mme Etienne : 06.77.56.44.27

Mme Blot : 06.60.80.43.56

ape.palluau.villegouin@gmail.com

Facebook : APE du RPI Palluau-Villegouin

Remerciements :

Un immense merci,

Aux mairies de Palluau et Villegouin pour les subventions annuelles et leurs coopérations tout au long de l'année.

A Audrey de la garderie de Villegouin, à Marine et Sandrine de la garderie de Palluau pour avoir confectionner avec les enfants des décorations de Noël à vendre aux marchés de Noël.

Aux maîtresses pour leur participation aux événements.

Aux commerces qui nous aident chaque année dans la diffusion de nos flyers et nous soutiennent grâce à leur dons de lots.

Aux personnes extérieures à l'association qui nous prêtent du matériel pour le bon fonctionnement de nos événements.

A vous chers parents, grands-parents, arrière grands-parents, amis et famille qui nous soutiennent et qui s'investissent en participant grâce à vos dons lors de nos manifestations. A nos bénévoles et membres du bureau, et surtout à nos enfants qui nous poussent à nous démener pour trouver de nombreuses et nouvelles idées chaque année pour pouvoir réaliser les projets envisagés par les maîtresses.

Pour le mot de la fin, je tenais à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026, qu'elle soit belle et remplie de bonheur.

La présidente de l'APE, Mme Piotrowski Noémie

SOMMAIRE DE NOS ACTIVITÉS EN 2025



- Assemblée générale (18 janvier)
- Le repas de mardi gras (4 mars)
- Des après-midi Fripounet (ACE) pour les enfants à chaque période de vacances scolaires et des soirées discussion/débat autour de pizza avec les adolescent.e.s et jeunes adultes (15/02, 19/04, 25/10)
- Les séances théâtrales (29-30 mars)
- La chorale
- Formation animateur.ices avec le MRJC et l'ACE de l'Indre (3 mai)
- Réunion de préparation du Camp (17 mai)
- Le Camp Fripounet (5 au 8 août)
- Randonnée d'été (30 août)
- Présence au Forum des associations de Buzançais (13 septembre)
- Ciné-débat dans le cadre du festival AlimenTerre (15 novembre)
- La location de la salle Mlle Ginette Bourgeault
- Prêt de vêtements pour la crèche vivante de Buzançais (messe du 24 décembre)



NOS REMERCIEMENTS ET PENSÉES

Nous profitons finalement de ce bilan pour remercier l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent à l'année et/ou ponctuellement et qui font donc vivre notre associations et ces temps temps forts.

Cette année, le bureau ainsi que l'ensemble des bénévoles ont aussi été bouleversé.e.s par le décès brutal d'Huguette Davaillon, trésorière adjointe et ancienne présidente de l'AEP.

Huguette DAVAILLON nous a quitté le 18 juillet dans un dramatique accident de la route, c'était "une belle personne"

Témoignage rédigé par Aurélie pour le Lien (journal paroissial)



Originnaire de Clion, elle était venue s'installer avec son mari à Palluau-sur-Indre en 1968. Mère de 4 filles, de 7 petits enfants et 3 arrière petits enfants, Huguette a toujours eu à coeur de partager une vie simple et heureuse.

Très vite, elle s'est impliquée dans la vie paroissiale et associative aux côtés de Mlle Ginette : la kermesse, les séances théâtrales, le Camp Fripounet.

Elle avait aussi pris part dans la Société de pêche, les anciens d'AFN et les familles rurales. Huguette aimait chanter, lors des réunions de famille mais aussi à la chorale de Palluau.

À l'heure de la retraite, Huguette s'est investie encore davantage dans la paroisse s'occupant du catéchisme et de la préparation des obsèques. Elle a également été présidente de l'association AEP Saint-Sulpice de Palluau-sur-Indre et s'est beaucoup occupée de la salle Mlle Ginette Bourgeault.

C'est avec sa voiturette qu'elle aimait se déplacer pour visiter les uns ou les autres. Tout laisse à penser qu'elle nous laisse avec un message : "soyez prudents, vivez heureux et prenez soin les uns des autres."



Cette salle est gérée par l'association au profit des actions d'éducation populaire comme le Camp Fripounet.

La salle a été louée une quinzaine de fois au cours de l'année 2025.



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

<https://www.facebook.com/groups/141303135890909>

<https://www.instagram.com/campfripounet/>



<https://www.youtube.com/@campfripounetpellevoisin>



<https://www.tiktok.com/@campfripounet? t=8q8N1PhjFb6& r=1>



<https://sites.google.com/view/campfripounetpellevoisin/aep-saint-sulpice?authuser=0>



A.C.P.G. U.N.C.A.F.N. PALLUAU-sur-INDRE



Les AFN de Palluau-sur-Indre vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2026.

L'année 2025, six de nos camarades nous ont quittés.

Le 11 novembre, nous avons déposé une gerbe au Monument aux Morts avec la municipalité.

Notre prochain rendez-vous aura lieu le 08 mai 2026 suivi d'un repas au Centre Socio Culturel de Palluau.

A toute la population, bonne et heureuse année 2026.



Le Président
Jean-Noël VACHER



Tous les membres de Familles rurales vous souhaitent une bonne et heureuse année pour 2026.

La bibliothèque est ouverte : les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois le 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois de 10h à 12 h.

Voici les prochaines manifestations :

- concours de belote les mardis au Centre Socio Culturel de Palluau:
 - 13 janvier
 - 10 mars
 - 12 mai
 -
- Repas le 26 septembre



Le Président,
Serge PIVRON

Club Joie de Vivre

Reprise des activités (repas, belote, ...) à la cantine scolaire **tous les mercredis**.
Repas tous les 15 jours à la cantine, excepté pendant les congés scolaires.

Le club est l'occasion de rassembler des joueurs plus ou moins passionnés de belote et de déboucher sur un véritable moment de convivialité et de plaisir à jouer ensemble.





Une saison festive placée sous le signe du partage

La saison passée a une nouvelle fois démontré combien les moments de fête sont essentiels à la vie de notre commune. Repas conviviaux, animations musicales, danses, soirées estivales... Ces instants de rassemblement ont permis à toutes les générations de se retrouver, d'échanger et de partager de beaux moments de convivialité.

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles, partenaires, élus et habitants pour leur engagement et leur présence tout au long de l'année. C'est grâce à vous que ces événements prennent vie et rencontrent un si bel enthousiasme.

La nouvelle saison s'annonce tout aussi riche, avec de nouveaux rendez-vous et toujours la même envie de faire vivre notre village au rythme de la fête. Nous espérons vous retrouver nombreux pour continuer à écrire ensemble ces beaux moments de partage.

Le Comité des Fêtes





2025 fut encore une année bien remplie pour l'Association, sa Présidente, son équipe de bénévoles et ses adhérents

Au fil des mois, nous avons de nouveau organisé des manifestations culturelles variées afin de donner vie à notre village.

Et l'entreprise de réhabilitation du Prieuré Saint-Laurent continue sa progression.

Conférence



Comme les années précédentes, fin janvier, Jean-François Mémin nous a offert une conférence. Il nous a présenté, non pas le personnage de fiction héros de Dumas, mais le véritable d'Artagnan, dont la vie réelle fut elle-même un roman.

Une nouvelle conférence est prévue le 17 janvier 2026 : "Talleyrand et les femmes"

Prieuré Saint-Laurent

Cet édifice de la fin du XI^{ème} siècle fut sans doute la première église paroissiale de Palluaux qui dépendait pense-t-on de l'abbaye de Saint-Genou. L'aventure du sauvetage se poursuit donc et comme nous l'annoncions précédemment, le rapport de diagnostic a été rendu. Les objectifs de cette étude ont été d'améliorer la connaissance de l'édifice, de définir les mesures permettant d'en assurer la conservation à court et moyen terme



Une des arcades qui apparaîtront au fur et à mesure de l'avancées des travaux

et de définir les possibilités de restauration.

Pour le moment, il n'a pas été possible de reconnaître les parties hautes de la seconde travée, aujourd'hui cachées par un parquet inaccessible.

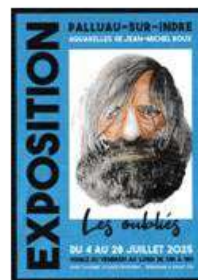
Ces inconnues pourront être levées à l'issue de la première tranche des travaux proposés.

L'association procède actuellement à l'établissement de dossiers en vue de l'obtention de subventions indispensables en complément de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) de la région Centre et du département de l'Indre qui soutiennent activement ce projet.

Un long chemin reste devant nous, que nous entreprenons avec courage et détermination.

Expositions

En juillet, Jean-Michel Roux a présenté les portraits de personnes qu'il a connues, ayant lui-même partagé leur sort durant plusieurs années à la suite d'accidents de la vie. Il est une sorte de messager pour tous ces "invisibles", oubliés et mis au ban de la société.



En août, dans une débauche de couleurs, nous avons pu admirer les paysages de la Brenne célébrés par les peintures d'André Nogrette et nous promener "par monts et par vaux" en parcourant les aquarelles de Michel Lacou.

Salon du livre



En raison des travaux au Centre culturel, le salon s'est tenu à l'automne, le premier dimanche des vacances de Toussaint. L'assistance fut nombreuse et rajunie par la présence d'enfants accompagnés de leurs parents ou grands parents.

Outre les invités d'honneur, le juge Gérard Morel qui a présenté quelques grandes empoisonneuses de notre histoire, et Michèle Dassas qui a évoqué la première Française devenue avocate, nous avons eu le plaisir d'accueillir une soixantaine d'auteurs et exposants.



Le prochain Salon se tiendra le 18 octobre 2026

L'Association pour la Protection et la Promotion du Site de Palluaux
vous présente ses vœux les meilleurs pour cette nouvelle année



Chers habitants,

L'année 2025 touche à sa fin et c'est avec plaisir que nous vous donnons des nouvelles de notre association de Gymnastique Volontaire. Notre objectif reste le même : favoriser le bien-être, la santé et la convivialité à travers une activité physique adaptée à tous.

Cette année, nos séances ont permis à chacun de bouger dans la bonne humeur, de renforcer sa souplesse et son tonus, tout en partageant des moments chaleureux. Nous remercions vivement nos adhérents pour leur fidélité et leur dynamisme, ainsi que la municipalité pour son soutien.

Envie de nous rejoindre ? Nos cours sont ouverts à tous, quel que soit l'âge ou le niveau. Venez découvrir une activité simple, sans compétition, qui fait du bien au corps et à l'esprit !

Pour plus d'informations ou pour une séance d'essai, contactez-nous : ☎ 06.22.18.33.68

✉ sigmanue21@orange.fr

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une année 2026 pleine d'énergie et de vitalité !

La Présidente du Club de Gymnastique de PALLUAU-sur-INDRE,
Emmanuelle SIGNORET





Musiques & Interprètes

2025 est derrière nous !

Pour autant les riches moments partagés en musique sont encore bien présents !

13 au 18 mai : Résidence "l'art du chantre"

A la mi-mai, en l'église d'Argy, l'ensemble Gilles Binchois a tenu une **conférence/concert** dédiée à l'art du chantre grégorien. Le public a été séduit par cette présentation documentée.



30 juillet : Concert "Deo Gratias Anglia" par l'ensemble Céladon



L'église Saint Sulpice de Palluau a été un merveilleux écrin pour cette musique ancienne. Sous ses voûtes ont résonné les chants anglais de la guerre de cent ans, pour le plus grand plaisir des spectateurs venus très nombreux. Un succulent repas médiéval a achevé la journée dans la convivialité.



15 août : Animation au prieuré Saint-Laurent ...

... organisée par l'association en collaboration avec l'Office de Tourisme du Châtillonnais. Un public curieux a une nouvelle fois rempli le prieuré St Laurent pour écouter les chants de l'époque romane qui, par la voix d'Anne Delafosse, illustraient les fresques.

Un verre de l'amitié dans la cour du Prieuré a conclu ce moment d'exception.



23- 25 novembre : Résidence et concert du Quatuor Gallus



Le 25 novembre en fin d'après-midi dans la salle Ginette Bourgeault, le quatuor lyonnais a offert aux 80 personnes présentes une magnifique et généreuse interprétation des œuvres de Ludwig van Beethoven (quatuor n°7), Giacomo Puccini, et Erwin Schulhoff. Ce bel après-midi a clos en beauté une riche saison pour notre association.



En outre, le *8 mars*, le musée d'histoire de Nantes a invité notre association à illustrer l'exposition "*Chevaliers*" par un concert autour de la chanson de Roland et autres *musiques chevaleresques*.

Clin d'œil aux saisons pour l'année 2026 ! Du violon au printemps, en été un grand concert sacré et la désormais rituelle animation au prieuré, à l'automne une conférence Hildegarde, des Béatitudes puis une harpe toute en délicatesse.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

L'équipe de Musiques & Interprètes - Anne Delafosse, Présidente.

TENNIS CLUB DE PALLUAU SUR INDRE



Le Tennis Club de Palluau vous souhaite à toutes et à tous, une bonne santé et une heureuse année 2026.

Le petit mot du Président :

Après vingt années d'abandon, le club a repris son activité depuis 2021 et attaque sa sixième année de présence à Palluau sur Indre.

Certes, c'est le plus petit club du département au regard du nombre de ses adhérents mais, le principal, c'est d'exister.

Notre école de tennis est toujours en activité le mercredi après-midi.

Nous rappelons que ces cours sont gratuits. Seule l'inscription est obligatoire pour des raisons d'assurances. Son montant est de 20 € pour l'année sportive qui va du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Les adultes peuvent également profiter, comme les enfants, de cours d'initiation gratuits et l'inscription est de 30 € pour l'année sportive.

Ces inscriptions donnent lieu, bien évidemment, à un accès libre au court de tennis.

Les licences de Fédération Française de Tennis sont offertes par le club et comprennent une assurance individuelle, tant matérielle qu'immatérielle.

Vous pouvez également, pour ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire au club, louer le court de tennis au tarif de 10 € de l'heure.

Le président du club, Joël Kauffmann.

La Jeunesse Sportive de Palluau

La jeunesse sportive de Palluau, ses dirigeants et ses joueurs, vous souhaitent une excellente année 2026, qu'elle vous apporte le bonheur, la santé et la réussite dans tous vos projets.

L'année 2025 a été pour l'entente Palluau /Saint-Genou très bénéfique pour nous : en effet, nous avons terminé **premier de notre poule 4ème division** et nous avons également **gagné la coupe Barès**.

Un grand moment de fierté pour les joueurs, les dirigeants et les deux clubs.

Nous avons recommencé la saison avec deux équipes, une en 3ème division et une autre en 4ème division, en espérant avoir de très bons résultats également.

Nous remercions tous nos supporters qui viennent nous soutenir le dimanche par tous les temps et la municipalité pour les travaux effectués sur les installations et l'entretien.

En espérant vous voir très nombreux autour du stade pour cette fin de saison pour encourager nos équipes.

On vous souhaite à tous et à toutes ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année 2026.

Mr le président
David Marlier





Secrétariat de mairie

Lundi : 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30
Mercredi: 8h30 à 12h00
Jeudi: 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30
Vendredi: 8h30 à 12h00

Durant les **vacances scolaires**, la mairie est ouverte **tous les matins** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Tél : 02.54.38.45.55

**mail : mairie.palluau-indre@orange.fr
mairie@palluausurindre.fr**

En cas d'urgence, appelez l'astreinte

06.68.77.72.31



Horaires

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h**

Durant les **vacances scolaires**, ouvert tous les matins du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h**